SEANCE du jeudi 25 NOVEMBRE 2021 Procès-Verbal

Nombre de membres

L'An deux mille VINGT et UN, le 25 NOVEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES, le CONSEIL DE COMMUNAUTE, régulièrement convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni à Val-au-Perche, 3 rue de la Cidrerie, sous la Présidence de Madame THIERRY Isabelle,

Présents : 29 Votants : 33

En exercice: 37

Présidente

Étaient présents: Mme Claudine BEREAU, MM. André BESNIER, David BOULAY, Serge CAILLY, Mmes Anne CHEMIN, Angélique CREUSIER, M. Jean-Pierre DESHAYES, Mme Sylvie DESPIERRES, M. Alain DUTERTRE, Mmes Amale EL KHALEDI, Séverine FONTAINE, Martine GEORGET, MM. Patrick GREGORI, Daniel JEAN, Mme Brigitte LAURENT, MM. Jean-Claude LHERAULT, Arnaud LOISEAU, Mmes Danièle MARY, Lyliane MOUSSET, Françoise NION, M. Jean-Jacques POLICE, Mme Anne-Marie SAC EPEE, MM. Anthony SAVALE, Guy SUZANNE, Rémy TESSIER, Mme Isabelle THIERRY, Mmes Lydie TURMEL, Annie VAIL, M. Guy VOLLET

Absent représenté par Suppléant :

<u>Absents représentés par pouvoir</u>: M. Jean-Paul **ANDRE** donne pouvoir à M. Jean-Claude **LHERAULT**, M. Jean-Fred **CROUZILLARD** donne pouvoir à Mme Danièle **MARY**, M. Jacques **DEBRAY** donne pouvoir à M. Rémy **TESSIER**, Mme Anne **GUILLIN** donne pouvoir à Mme Lyliane **MOUSSET**

Absents excusés: Mmes Sylvie MABIRE, Hélène MAUDET, MM. Sébastien THIROUARD, Jacques TRUILLET

Secrétaire de Séance : M. Patrick GREGORI

Mme **THIERRY** ouvre la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à 18h30, et propose l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28/10/2021
- 3. Finances:
 - a. Adhésion à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
 - b. Décisions Modificatives Budgets annexes et Budget Général
 - c. Attribution des marchés publics : Gymnase de Val-au-Perche et transports collectifs
- 4. Enfance-Jeunesse: subvention 2021 à l'association Familles Rurales
- 5. Santé : intégration de la maison médicale de Bellême au sein du PSLA Multisites
- 6. Informations diverses
- 7. Questions diverses

1. <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u>

Le Conseil accepte de désigner Monsieur Patrick **Grégori**, secrétaire pour cette séance.

2. Approbation du compte-rendu du 28/10/2021

Une correction est demandée par Mme El Khaledi au point n°5 Gémapi : Mutualisation d'un poste. « Remarque de Mme El Khaledi : remplacer bassin de l'Huisne par bassin Sarthe amont ».

3. Finances

a. Adhésion à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

- Vu l'article L. 2121-29 du code des collectivités territoriales,
- Vu le code de la juridiction financière
- Vu l'article 242 de la loi n°218-1317 du 28 décembre 2018 valant loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et leurs établissements publics administratifs

Considérant :

- Que la CdC s'est inscrite dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique à compter du budget primitif de l'exercice 2022,
- Que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité a adopté la nomenclature référentiel M57 à compter du 1er janvier 2022 par délibération du 27 mai 2021,
- Que cette norme comptable s'appliquera aux :
 - budget principal (57600),
 - aux budgets annexes suivants: Tête Noire (57602); ZA La Bruyère (57604); ZA les Boulaies (57606); ZA Igé (57607); Lots Intercommunaux d'activités (57608); Location bâtiment ZA Igé (57609); bâtiments d'activités (57610); Pépinière d'entreprises (57611); Atelier Cousette (57612); Bâtiment agricole (57613); Pôle de santé (57614); Atelier Sineau (57615); Planète Mat (57616); Ateliers relais (57617); ZA les Vaux Gombert (57619)

A noter que le budget annexe « SPANC » (57605) n'est pas concerné puisqu'il dépend de la nomenclature M49.

M. **Loiseau**: dans le cadre du passage à la nomenclature M57, la dématérialisation des fichiers budgétaires (envois des budgets, DM...) devient obligatoire. Les communes ont donc l'obligation de s'équiper en logiciels de dématérialisation budgétaire. La CdC pourrait-elle proposer une mutualisation de cet achat ?

Mme **Thierry**: L'information va être transmise au vice-président aux Finances. Un recensement des besoins peut être fait auprès des communes.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- D'approuver l'expérimentation au 1er janvier 2022 du Compte Financier Unique (CFU) pour tous les budgets Général et annexes listés ci-dessus.
- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la CdC et l'Etat permettant de mettre en œuvre l'expérimentation du CFU,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Décisions modificatives Budgets annexes et Budget général

Décision Modificative n°3/2021 – budget annexe « Pépinière d'entreprises »

Suite à un défaut de fonctionnement de la machine « Découpeuse Laser », il est nécessaire de racheter une carte mère pour un montant de 1 563.60 € H.T. Le matériel a été acheté en juillet 2018, la garantie étant de 2 ans, elle n'est donc plus sous garantie depuis août 2020.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, il convient de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 011 (article 61558 - Entretien et réparation sur autres biens mobiliers). La section dépenses de fonctionnement s'équilibrera en recettes par une subvention du budget général pour la même somme (article 74751).

La DM n°3/2021 suivante est proposée :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	011		Chapitre	74	
Article	61558	1 563,60 €	Article	74751	1 563,60 €
TOTAL		1 563,60 €			1 563,60 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

D'approuver la DM n°3/2021 du budget annexe « Pépinière d'Entreprises »

➤ Décision Modificative n°2/2021 – budget annexe « SPANC »

Suite au changement de mode de gestion du service et au recrutement d'un technicien SPANC au 15 septembre 2021, les crédits votés au budget 2021 doivent évoluer.

La rémunération de l'agent doit être prise directement en charge par ce budget, la somme de 10 800 € doit être portée au chapitre 012 (article 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement); par ailleurs, le budget principal qui est techniquement générateur des paies, devra être remboursé chaque année par le budget annexe du montant de la masse salariale du technicien. Il conviendra donc d'établir une convention de remboursement entre le budget général et le budget annexe « SPANC ».

De plus, le recrutement du technicien a nécessité des investissements informatiques, dont un logiciel spécifique de traitement des données et un ordinateur portable. Le coût de ce dernier s'élève à 1 056.43€. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits au chapitre 21 (article 2183 – matériel informatique), les crédits pour le logiciel ayant fait l'objet d'une DM le 22 juillet 2021.

Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement, le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) doit abonder la même somme, soit 1 056.43 € au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement).

En section de fonctionnement les dépenses s'équilibreront en recettes d'une part par les recettes liées aux contrôles et diagnostics au chapitre 70 (article 7062) dont le montant est à ce jour déjà supérieur de 3 592.00 € par rapport aux crédits votés au budget et d'autre part, par la subvention du budget général au chapitre 74 (article 74751) pour 8 264.43 €.

La DM n°2/2021 suivante est proposée :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses				Recettes		
Chapitre	012		Chapitre	70		
Article	6215	10 800,00 €	Article	7062	3 592,00 €	
Chapitre	023	1 056,43 €	Chapitre	74		
			Article	74751	8 264,43 €	
Total		11 856,43 €	Total		11 856,43 €	
	INVESTISSEMENT					
Dépenses				Recettes	1	
Chapitre	21		Chapitre	021		
Article	2183	1 056,43 €			1 056,43 €	
Total		1 056,43 €	Total		1 056,43 €	

M. Loiseau: Pour mémoire, l'obligation de mise aux normes arrive à terme dans 4 ans?

Mme **Mary**: Oui, un gros travail de reprise a déjà été effectué depuis l'arrivée du technicien, le retard dû à la fin du contrat de TOPO Etudes a été comblé, les installations autonomes de Saint-Ouen-de-la-Cour qui n'avait jamais été visitées viennent d'être contrôlées. Le nombre de contrôle par quinzaine s'élève à environ 30/40, c'est positif mais encore insuffisant.

Les contrôles de diagnostics chez les nouveaux acquéreurs vont commencer, il manque encore deux retours de communes.

M. **Cailly**: il serait souhaitable de bien communiquer sur ces contrôles auprès de la population. L'article à paraître dans le prochain Inter 'actu pourrait-il être transmis aux communes pour également les éditer dans les bulletins communaux ?

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- D'approuver la DM n°2 / 2021 du budget annexe « SPANC »
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de remboursement des charges de personnel entre le budget général et le budget annexe « SPANC».

c. Marchés publics Attribution des marchés publics : Gymnase de Val-au-Perche et transports collectifs

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension du gymnase de Val-Au-Perche, un marché de travaux a été lancé. La consultation s'est terminée le 21 Octobre 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Prix (pondération : 60)

- Valeur technique (pondération : 30) au vu du mémoire technique

Estimation des travaux (sept 2021) : 1 690 000 € H.T

Présentation des offres ci-dessous :

Lot	Offres reçues H.T		Option / Variante	Note totale / 100	Proposition MAPA
1 - DESAMIANTAGE Estimation : 70 000.00 €	DESAMIANTEK 61- Argentan	89 791.00 €	16 410.00 €	85.29	
Option : Dépose de l'isolant et de la toile	EMERAUDE DEPOLLUTION 53 - Laval	67 972.40 €	27 500.00 €	99.83	
tendue sous couverture	MCM 72 - Montfort le Gesnois	67 780.99 €	24 750.00 €	100.00	MCM sans option 67 780.99 €
	ONET 13 - Marseille/91 Villejust	90 462.76 €	24 159.98 €	84.96	
	TTH 61 - Alençon	143 231.50 €	39 880.00 €	68.39	
2 - TERRASSEMENT - VRD Estimation : 100 000.00 €	FLECHARD 72 - La Ferté-Bernard	104 500.00€		100.00	
	PIGEON 28 - Margon	118 823.02 €		92.77	FLECHARD 104 500.00 €
	TRIFAULT 72 - Marolles les Braults	105 214.25 €		99.59	10 / 500000
3 - GROS ŒUVRE Estimation: 220 000 .00 €	LMBTP 72 - Montfort le Gesnois	223 840.00 €		99.42	SOMARE sans option
Variante libre : Etude géotechnique fond de	SOMARE 72 - La Ferté-Bernard	221 691.39 €	4 857.30 €	100.00	221 691.39 €
fouille	VERGNAUD 28 - Nogent Le Rotrou	229 537.37 €		97.95	

4 - DALLAGE Estimation : 40 000.00 €	SOLS DU MAINE 72 - Trangé	37 132.45 €		100.00	SOLS DU MAINE 37 132.45 €
5 - ENDUITS Estimation: 40 000.00 € Option: Enduits sur les 4 murs existants	FOURMY RAVALEMENT 61 - Sées	36 612.00 €	10 401.50 €	98.00	FOURMY avec otpion 47 013.50 €
6 - CHARPENTE BOIS Estimation : 60 000.00 €	BEQUET 61 - Courgeon	55 527.65 €		96.76	
	CRUARD CHARPENTE 53 - Simple	99 328.93 €		72.85	LINEA BOIS
	DELAUBERT 61 - Condeau	-	Désengagement		54 376.22 €
	LINEA BOIS 61 - Ecouves	54376.22 €		100.00	
7 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGES	CRUARD COUVERTURE 53 - Simple	471 566.81 €		82.64	
Estimation : 330 000.00 €	DELAUBERT 61 - Condeau	-	Désengagement		LCB 335 157.00 €
	LCB 72 - Parigné Levêque	335 157.00 €		96.00	
8 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM -	BARBIER 72 - Bonnétable	107 400.00 €		96.00	BARBIER
SERRURERIE Estimation: 115 000.00 €	SPBM 72 - Arçonnay	125 690.00 €		91.27	107 400.00 €
9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS Estimation : 38 000.00 €	LESSINGER 61 - St Germain du Corbeis	43 005.00 €	8 850.00 €	83.92	ROGER POUSSET 32 911.45 € sans
Option : Meuble bar	ROGER POUSSET 28 - Bonneval	32 911.45 €	6 800.00 €	98.00	option
10 - PLATRERIE - PLAFONDS Estimation: 175 000.00 €	LESSINGER 61 - St Germain du Corbéis	254 800.00 €	- 22 667.00 €	80.35	QUALIPRIFL /
Variante : Non réalisation	PAPIN 72 - Bouloire	178 356.06 €	- 21 276.16 €	93.64	MAILHES POTTIER sans variante
de la dépose de la toile + isolant	QUALIPROFIL/MAILHES POTTIER St Germain du Corbéis / Damigny (61)	171 345.59 €	- 10 080.00 €	95.00	171 345.59 €
11 - CARRELAGE - FAIENCE Estimation : 48 000.00 €	BLONDEAU 72 - Montfort le Gesnois	62 232.77 €		80.05	BONAUD
	BONAUD 27 - Evreux89.69	46 723.65 €		100.00	46 723.65 €
	MELLIER 72 - Lamnay	54 237.73 €		89.69	
12 - PEINTURE Estimation : 55 000.00 €		Lot R	elancé - Retour des	s propositions le 2	26 novembre
13 - SOLS SPORTIFS Estimation : 70 000.00 €	BONAUD 27 - Evreux	76 791.00 €		97.04	
Variante libre :	JMS 93 - Noisy le Grand	78 728.40 €	- 18 680.00 €	95.63	En attente d'informations
remplacement et suppression de la chape auto lissante par grenaillage	SPORTINGSOLS 85 - St Fulgent	72 999.50 €		100.00	techniques
14 - EQUIPEMENTS SPORTIFS Estimation : 60 000.00 €	MARTY SPORTS 49 - St Clément la Plage	65 739.28 €		93.00	NOUANSPORTS /
	NOUANSPORTS / BOISGONTIER 37 - Nouans / 14 - St Pierre Canivet	58 067.94 €		98.00	BOISGONTIER 58 067.94 €
15 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	CHALLIER 61 - Bretoncelles	244 490.00 €	4 600.00 €	82.95	DUCRE sans option 175 018.61 €
	CLIM - MA	231 564.00 €	4 336.24 €	85.35	

Estimation: 180 000.00 €	72 - Sargé Les Le Mans				
Ontion + Installation	DESSAIGNE	187 756.42 €	2 055.74 €	85.93	
Option: Installation	72 - Arnage				
adoucisseur	DUCRE	175 018.61 €	1 668.69 €	100.00	
	61 - Alençon	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	EIFFAGE ENERGIE				
	CLEVIA	187 760.00 €	3 905.18 €	87.93	
	61 - Lonrai				
	ELAIRGIE	199 246.68 €	3 936.00 €	92.70	
	61 - Argentan	177 240.00 €	3 730.00 €	72.70	
16 - ELECTRICITE	DESSAIGNE				
Estimation: 89 000.00 €	72 - Arnage	86 611.93 €	4 239.70 €	97.82	
Onting a Alamana anti	ENERSCIENCE	07777076	4 977 40 6	04.77	JCP ELEC sans
Option : Alarme anti- intrusion	61 - Alençon	96 726.03 €	4 877.60 €	91.77	option
ilitiusion	HATTON	84 108.21 €	3 871.49 €	99.54	83 462.39 €
	72 - St Saturnin	04 100.21 €	3 0/1.49 €	99.34	00 102107 0
	JCP ELEC	92.462.20.6	2 (55 02 6	100.00	
	72 - La Ferté Bernard	83 462.39 €	3 655.92 €	100.00	
			•	TOTAL HT	1 542 581.18 €

M. **Loiseau** : recommande de prendre des renseignements complémentaires sur l'entreprise Barbier de Bonnetable (Lot 8 – Menuiseries)

M. **Lhérault** précise que le lot 13 (Sols) est en attente d'éléments complémentaires et d'une visite d'un gymnase dans une commune de la Sarthe.

M. Loiseau demande si le gymnase présente des fissures actuellement ?

M. Lhérault : non

Mme Sac Epée demande qui est l'architecte en charge de ce chantier?

M. **Lhérault**: A3dess

M. Grégori : demande si tous les équipements (lot 14) sont prévus, y compris dans le dojo ?

Après vérification dans le cahier des charges : ci-dessous la liste des équipements du dojo prévus dans le cahier des charges :

14.4.1 Tapis mural en protection - ép. 4 cm (Ensemble de protections murales ép.4cm; Revêtement M1 en polyester enduit de PVC 800g/m²; Mousse M1 en polyéthylène 30kg/m³; Finition rebordée au dos sur toutes les faces; Pose des panneaux par double encollage; Dimensions: hauteur 2.10m x longueur 20.0 ml; Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant)

LOCALISATION de la protection murale en protection du pignon Ouest et du Pignon Est du gymnase existant.

Concernant les tatamis, ceux du dojo actuel seront repris car ils sont récents. Décision validée par les associations.

M. Loiseau : les prix sont garantis combien de temps ?

M. **Lhérault**: prix garantis 3 mois.

Le Conseil communautaire, suivant l'avis de la MAPA du 17 novembre 2021, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- de ne pas attribuer le lot 13, dans l'attente des informations techniques,
- d'attribuer l'ensemble des lots comme proposé ci-dessus, à l'exception du lot n°12 -Peinture (lot relancé suite à l'absence d'offres)

> Attribution du marché des transports collectifs

Le marché des transports collectifs des personnes s'est terminé le 31 août 2021, un premier appel d'offres a été émis. 1 seul candidat avait répondu à ce marché, et l'offre a été jugée « inacceptable » au vu des tarifs proposés.

Un second appel d'offres a été lancé le 12 Octobre.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Prix (pondération : 70)

Valeur technique (pondération : 30)

Délais de réservation 20 points

Composition du parc 10 points

2 candidats ont répondu à ce marché.

Lot 1 - Transports des écoliers de la zone Nord

Société	Prix TTC	70%	Valeur technique	Note finale
EPIC Normand de transports publics routiers	14 945,00 €	70	27	97

Lot 2 - Transports des écoliers de la zone Sud

Société	Prix TTC	70%	Valeur technique	Note finale
Nogent Voyages	29 942,62 €	70	18	88

Lot 3 - Transports pour les centres de loisirs

Société	Prix TTC	70%	Valeur technique	Note finale
Nogent Voyages	38 180,00 €	70	18	88

Le Conseil communautaire, suivant l'avis de la MAPA du 17 novembre 2021, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- d'attribuer le lot 1 à l'EPIC Normand de transports publics routiers,
- d'attribuer les lots 2 et 3 à Nogent Voyages.

4. Enfance – Jeunesse : Subvention 2021 à l'association Familles Rurales

L'association Familles Rurales assure l'organisation et la gestion des services Enfance Jeunesse sur le territoire Bellêmois :

- Multi-accueil « Les 3 pommes » Bellême
- Relais Assistantes Maternelles Bellême
- Accueil de loisirs (mercredi et vacances) Belforêt en Perche (Sérigny)
- Lieu d'Accueil Enfant Parents « La Courte échelle » Bellême

La délégation de cette gestion fait l'objet d'une convention de partenariat qui a été renouvelée en 2018.

Dans le cadre de ce partenariat, le versement de la subvention s'effectue en 3 fois :

- Versement d'un acompte en début d'année (correspondant à 70 % de la subvention N-1),
- Versement complémentaire en cours d'année (jusqu'à 85 %), à la demande de l'association,
- Versement du solde l'année suivante, au regard des comptes annuels arrêtés.
- o Subvention 2020:

Lors du Conseil du 15 octobre 2020, une subvention pour l'année 2020 de 78 760 € a été validée, à l'appui des budgets prévisionnels de l'année.

Les comptes de l'année 2020 sont aujourd'hui arrêtés et indiquent un besoin de subvention de 63 998 €, besoin inférieur aux budgets prévisionnels.

Les versements effectués en 2020 (acomptes n°1 et 2) s'élèvent à 66 946 €.

Pour l'année 2020, on constate donc un trop perçu de 2 948 € pour cette subvention d'équilibre.

o Subvention 2021:

Pour l'année 2021, les budgets prévisionnels indiquent un besoin de subvention pour les 4 structures de 77 900 € décliné comme suit ·

	Vote Subvention 2021
Crèche	50 000 €
RAM	8 500 €
Accueil de Loisirs	13 400 €
Lieu dAccueil Enfants Parents	6 000 €
total	77 900 €

[→] Voir tableaux détaillés par structure en annexe 2.

Pour l'exercice en cours, un premier acompte a été versé comme le prévoit la convention. L'association sollicite un 2ème acompte afin de garantir une trésorerie suffisante en fin d'année pour la gestion des structures.

Il est donc proposé au Conseil de valider la subvention 2021 prévisionnelle de 77 900 €, et d'autoriser le versement d'un montant de 8 135 € sous forme de 2ème acompte, régularisant la somme trop perçue au titre de l'année 2020.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- D'allouer une subvention pour 2021 à l'association Familles Rurales d'un montant de 77 900 € pour le fonctionnement des structures « Petite enfance » et « Enfance Jeunesse » dont ils assurent la gestion, et de verser un acompte n°2 d'un montant de 8 135 € (85 % du montant de la subvention 2021, déduction faite du montant trop perçu pour l'exercice 2020).

5. Santé: Intégration de la maison médicale de Bellême au sein du Pôle de santé libéral et ambulatoire multisites

Le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (P.S.L.A.) permet aux professionnels de santé qui partagent un projet médical commun d'avoir un exercice coordonné et regroupé. Ce mode d'exercice largement plébiscité par les jeunes professionnels contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité.

Les enjeux de notre P.S.L.A. sont de :

- Maintenir l'offre de soins de 1er recours,
- Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les zones rurales,
- Offrir une prise en charge globale à la population en améliorant le parcours de santé et en fédérant les acteurs de santé présents,
- Regrouper les professionnels sur des sites principaux tout en maintenant une offre de soins sur plusieurs communes.

Pour mettre en œuvre ces enjeux, les praticiens s'appuient sur un projet de santé établi en commun.

Ce projet de santé définit l'ensemble des actions et objectifs qui permettent l'amélioration de la prise en charge des patients. Il est le fruit de la réflexion de l'équipe pluriprofessionnelle.

Quelques exemples des priorisations du projet de santé : maintien des personnes âgées à domicile, création d'un annuaire des professionnels et des partenaires médico-sociaux, prise en charge des diabétiques, dépistage précoce des maladies neuro-dégénératives, cicatrisation des ulcères, suivi des patients en fin de vie, équilibrage des traitements anticoagulants...

Le P.S.L.A. multisites est composé des sites de Berd'huis, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre et Val-au-Perche, ce dernier étant le pôle principal.

Les médecins généralistes de la maison médicale de Bellême ont fait part de leur souhait de participer au projet de santé territorial porté par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires des professionnels (S.I.S.A.) et de rejoindre le P.S.L.A.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITE :

- de valider l'intégration de la maison médicale de Bellême au sein du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire multisites, en tant qu'antenne.

6. <u>Informations diverses</u>

Lignes de gestion :

Mme **Thierry** demande aux élus de faire remonter leurs observations à la Direction. Pour rappel, la promotion interne est gérée par le Centre de Gestion sur demande des agents.

Mme Creusier : les entretiens sont ils effectués par le Centre de Gestion ?

Mme Thierry: Non, ils sont effectués par les chefs de pôles

7. Questions diverses

M. Loiseau : les élus ont reçu les documents du PLUi concernant les trames vertes et bleues. Il juge regrettable que tout le travail ayant été effectué par les élus et la Dréal il y a 5 ans ne soit pas pris compte... les documents reçus aujourd'hui présentent un nombre de zones humides plus important.

M. Cailly: Les dernières études environnementales effectuées font remonter un nombre de zones humides de plus en plus important, cela doit évoluer avec le Code de l'Environnement.

Les élus précisent que pour les trames vertes et bleues, les documents qui avaient été réalisés par l'ex Pays bellêmois devaient être repris mais cela n'a pas été respecté! L'Etat n'entend pas les demandes des élus...

Mme Mary: face à ce constat, la seule force des élus c'est d'être présent le 30 novembre à la réunion de Val-au-Perche.

M. Jean: s'inquiète par rapport aux surfaces constructibles de plus en plus petites et aux ventes des biens à des résidences secondaires... peut être cela ne joue t'il pas en faveur des dotations de l'état aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h45. Vu pour être affiché, le

La Présidente,

Isabelle THIERRY